

Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie
District électoral de Saint-Édouard (131)

Endroits de vote – Jour du scrutin	Sections de vote
ÉCOLE LA PETITE-PATRIE PAVILLON SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX 35, rue Saint-Zotique Est	01-02-03-04-05-06-07-08-12
ÉCOLE LA PETITE-PATRIE PAVILLON NOTRE-DAME-DE-LA-DÉFENSE 6841, avenue Henri-Julien	09-10-18-19-21
SALLE PAROISSIALE SAINT-ÉDOUARD 425, rue Beaubien Est	11-13-14-15-16-17-23-24-25-28-29-30
ÉCOLE SAINT-ARSÈNE 6972, avenue Christophe-Colomb	29-33-35-43-44
ÉCOLE LA MENNAIS 6521, rue Saint-Denis	22-31-32-34
HABITATION SAINT-VALLIER 5675, rue Saint-Denis	26-27-37
ÉGLISE SAINT-AMBROISE 1215, rue Beaubien Est	35-42-45-46-51-52-55-56-57-58-69-70
ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE 5959, avenue Christophe-Colomb	36-39-48-49-59-62
HABITATION CHRISTOPHE-COLOMB 6425, avenue Christophe-Colomb	40-41-47
BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE DE MONTRÉAL 6970, rue Marquette	53-54-71-72-73-74-75-78
ÉCOLE PÈRE-MARQUETTE 6030, rue Marquette	59-60-61-63-64-65-66-67-68-77-78-79-80-81

Dans le district électoral de Saint-Édouard de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, chaque électeur aura à voter TROIS FOIS, soit pour élire :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son district

